

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2013)
Heft: [1]

Artikel: Le cours de répétition du bataillon de police militaire 2 : entraînement à la collaboration
Autor: Winteregg, Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Toutes les photos © Auteur.

Sécurité militaire

Le cours de répétition du bataillon de police militaire 2 – Entraînement à la collaboration

Lt col Nicolas Wintereg

Commandant, bat PM 2

Créé dans le cadre de l'étape de développement de l'armée 2008 – 2011, le bataillon de police militaire 2 (bat PM 2) a vécu son 5^e service d'instruction en formation du 8 avril au 3 mai 2013. Pour la seconde année consécutive, le corps de troupe de la Sécurité Militaire a effectué son service dans la région de Berne – Seeland, avec un PC de bataillon situé à Münchenbuchsee / BE. Selon les directives d'instruction données par le commandant de la Sécurité Militaire, il s'agissait de rafraîchir les connaissances de base des grenadiers de police militaire ainsi que d'entraîner la collaboration et l'appui subsidiaire des régions de police militaire (rég PM 1 à 4) et des polices civiles. De plus, le bat PM 2 étant déjà planifié pour un engagement de sécurité au profit du meeting aérien AIR 14 de Payerne, l'occasion a été saisie pour se préparer au mieux en vue de cet engagement planifié de longue date.

Dès lors, le contenu des programmes d'instruction peut se résumer de la manière suivante :

- Cours de cadres : Répétition des activités de conduite, mise sur pied d'exercices à l'échelon groupe, section et compagnie, renforcement de l'esprit de corps et introduction du thème « Service d'ordre » pour les nouveaux cadres incorporés. (En effet, le service d'ordre ne peut être instruit durant l'école de recrue selon l'ordonnance fédérale sur le service d'ordre au sein de l'armée.) Un exercice EM conduit par la Grande Unité (Séc Mil) a aussi été réalisé.
- CR semaine 1 : Entrée en service de la troupe, mobilisation, cérémonie de prise du drapeau dans l'enceinte du château de Jegenstorf / BE, instruction du service d'ordre et rafraîchissement des connaissances de bases dans les thèmes principaux tels que le tir aux différentes armes, les moyens de contrainte, les activités de base de police de sécurité, le domaine NBC et sanitaire. La compagnie de protection PM a profité des installations sur l'ancien aérodrome de Tourtemagne / VS pour améliorer ses capacités dans la conduite de véhicules lors des engagements de protection de personnalités. Le but principal de la 1^{re} semaine étant de

préparer les militaires du bataillon aux divers exercices d'engagement avec les polices cantonales.

- CR semaine 2 : Divers engagements au profit ou en collaboration avec les régions de police militaire 1 à 4, exercices d'engagement en commun avec les polices cantonales (Neuchâtel, Jura et Fribourg).
- CR semaine 3 : Exercice de sécurité et de sûreté sur l'aérodrome militaire de Payerne en tant que préparatifs à l'engagement au profit AIR 14, remise du drapeau sur la Place du Marché de Payerne, démobilisation et réédition du matériel et des véhicules.

L'entraînement à la collaboration avec les régions de police militaire

Les bataillons de police militaire (bat PM 1 et bat PM 2 ; corps de troupe de milice) sont principalement prévus pour appuyer les régions de police militaire (1 à 4 ; organisations professionnelles) dans leurs tâches quotidiennes, que ce soit en temps de paix ou en situation de crise. Dès lors, les exercices mais aussi engagements communs n'ont pas manqué durant le CR du bat PM 2. En raison de la situation géographique des compagnies du bataillon (Seeland / BE), les soldats et cadres ont plutôt travaillé cette année avec la région de police militaire 1 (basée à Payerne) et la région de police militaire 2 (basée à Berne). Les objectifs principaux pour cet appui étaient les suivants :

- rencontre entre les cadres de milice et les cadres professionnels de la Sécurité Militaire ;
- connaissance des processus de travail des professionnels, appliqués ensuite par les miliciens ;
- connaissance du terrain et des engagements en milieu civil (gares, trains, alentours des places d'armes, etc).

Il est à noter que les policiers civils incorporés dans le bataillon de police militaire 2 ont également apporté leur savoir-faire aux policiers militaires. Ces derniers, en raison de leur jeune âge ou d'une formation effectuée très récemment, manquent parfois encore d'expérience et

de connaissances. Il s'agit clairement ici d'une situation gagnante-gagnante.

Les premiers entretiens pour les diverses missions attribuées au bataillon se sont déroulés avant le service, à l'échelon de la brigade. De ces premières planifications, il en ressortit les engagements suivants :

Appui / engagements communs :

- surveillance et mise en application de l'ordre du Chef de l'Armée ORDINE. Les gren PM ont effectués en collaboration (patrouilles mixtes) avec les policiers militaires professionnels des contrôles des militaires aux abords des places d'armes (Chamblon, Payerne, Thoun, Payerne, etc.) mais aussi lors des entrées en service et des licenciements des écoles de recrues et cours de répétition dans les gares, les trains, voir les centres villes (ce type d'engagement a également été effectué de manière autonome) ;
- dans le domaine de la prévention, contrôles des véhicules militaires et de leurs conducteurs sur les différentes places d'armes (contrôles des heures de repos, du bon ordre dans la tenue des papiers, stupéfiants, alcool, etc.) ;
- au sein des ER, actions préventives suite à des actes de détérioration du matériel et des infrastructures (graffitis), recherches ciblées de consommateurs de stupéfiants (selon soupçons des cadres) ;
- appui lors des contrôles de la mise en œuvre de l'ordre sur la munition au sein de l'armée (prévention de vol de munition).

Engagement autonome, mais au profit des régions de police militaire :

- Sécurité des transports de munitions et autres armes classifiées de la Base logistique de l'Armée (BLA).

De manière générale, les appuis des miliciens au profit des militaires professionnels ont donné une grande satisfaction au sein des deux organisations. La plus-value de la milice est reconnue par les cadres professionnels, principalement en raison du sérieux et de la motivation des grenadiers de police militaire, des moyens en hommes et en matériels pouvant être rapidement mis à disposition mais aussi par les connaissances spécifiques de beaucoup de membres du bataillon (ex: policiers civils expérimentés).

La création de deux bataillons supplémentaires planifiés actuellement dans le cadre du développement de l'armée (DEVA) devrait permettre à l'avenir encore d'affiner cette collaboration et le soutien des troupes de milice au profit des organisations PM professionnelles. Ainsi, le bat PM jouera pleinement son rôle d'élément de la capacité à durer des régions de police militaire.

La collaboration avec les corps de police civile

Même si l'orientation des engagements des bat PM pour l'avenir est devenue plus claire et précise comme il a été expliqué dans le paragraphe précédent, l'appui aux corps de polices civiles restent un aspect important dans l'éventail des tâches des bataillons de la Sécurité Militaire. Ceci rentre évidemment dans le cadre du service



d'assistance et des engagements subsidiaires de l'armée au profit des autorités civiles. Dans ce cadre, les bat PM 1 et 2 ont déjà pu prouver leurs valeurs lors d'engagements réels sur le territoire suisse durant les 10 à 15 dernières années. Pour n'en citer que quelqu'un: appui des polices civiles lors du Sommet du G8 en 2003, du Sommet de l'Information à Genève à fin 2003, du Sommet de la Francophonie à Montreux en 2010 mais aussi lors de la visite du Président Russe Medvedev en 2009 ou encore lors de l'EUROFOOT en 2008 en Suisse. Les corps de troupe doivent maintenir un haut niveau de disponibilité opérationnelle et se tenir prêt à être engagés durant leur CR annuel, aussi à court terme. Afin de répondre aux missions attribuées et en plus de l'instruction de base dispensées dans les écoles de recrues gren PM d'Aarau et Sarnen (IFO 1), les bat PM établissent des possibilités d'exercices d'engagement avec les polices civiles.

Afin de répondre rapidement à la question concernant la justification de tels engagements pour un bat PM, les objectifs et conditions suivantes doivent être énumérées :

- les opérations communes ont été approuvées à l'échelon du bataillon (bat PM 2), de la brigade Séc Mil et de l'Etat-Major de Conduite de l'Armée (EM Cond A) pour ce qui est du partenaire militaire ;
- concernant le partenaire civil, les commandants de police ont évidemment soutenu ces opérations mais aussi les différents Conseillers d'Etats responsable de la police dans les cantons concernés ;
- les objectifs suivants ont été fixés: approfondissement des techniques et tactiques de police pour les PM gren (indépendamment de l'environnement choisi), connaissance des cadres des deux organisations (civiles et militaires), ce qui faciliterait grandement la mise sur pied d'un engagement ordonné par l'armée, surtout à très court terme, pour les PM gren du bat PM 2 vivre une expérience marquante durant le cours de répétition ainsi que s'entraîner au plus proche de la réalité selon le conseil reconnu « *Train as you fight.* »

Sur cette base, le bataillon de police militaire 2 a pu réaliser cette année encore divers exercices d'engagement au sein de trois cantons romands, soit Neuchâtel, Jura et Fribourg. Ci-après, une explication assez détaillée des opérations menées conjointement avec les corps de police de ces cantons.

Neuchâtel, comme en 2012

Avec la police neuchâteloise, le bat PM 2 avait déjà eu l'occasion de travailler en 2012. En raison de la satisfaction rencontrée suite à ce CR 12, les cadres de police du canton de Neuchâtel n'ont pas hésité à faire appel une nouvelle fois aux militaires du bat PM 2. Ainsi, après divers entretiens entre les commandants respectifs mais aussi des autorités politiques cantonales, deux opérations communes ont pu être mises sur pied.

- Appui lors de l'étape neuchâteloise du Tour de Romandie: en collaboration avec les spécialistes du domaine circulation et sécurité, les gren PM ont reçu la mission de surveiller le parcours du Tour mais aussi de barrer les routes à travers le canton lors du passage des cyclistes. Le défi principal de cet engagement



s'est révélé être la planification par les cadres de la mission car il fallait tenir compte d'une multitude de servitudes; bouclage du périmètre quelque minutes auparavant, transport sur les lieux d'engagement d'une centaine de militaire, appui logistique (subsistance) et communication (utilisation commune du système de radio POLYCOM). Aucun incident n'a été signalé et la police cantonale s'est naturellement montré enchanté par la « masse » pouvant être mise à disposition dans un laps de temps limité; moyens propres que la police ne possède évidemment pas.

- Fouille préventive de la prison de la Chaux-de-Fonds: comme en 2012 à Gorgier et à la Chaux-de-Fonds déjà, ce ne sont pas moins de 80 policiers militaires du bataillon qui ont effectué conjointement avec la police cantonale, le personnel de l'établissement pénitencier et quelques conducteurs de chiens de la Sécurité Militaire (pro) qui ont effectué la fouille de l'établissement du haut du canton. Répartis dans le bâtiment dès le début de la journée et après une briefing commun dans un bâtiment communal de la ville, les membres du bat PM 2 se sont attelés à la fouille des locaux communs, des couloirs mais surtout des cellules. Après plusieurs heures d'opération dans une atmosphère parfois lourde et pesante pour des jeunes soldats de milice peu habitués à ce genre d'endroit, le succès était au rendez-vous puisque non seulement tout le bâtiment ainsi que les détenus ont été fouillés mais les prises furent à nouveau nombreuses: il s'agit ici de stupéfiants, téléphones portables et autres objets non autorisés dans les cellules ou le bâtiment.

Les soldats et cadres de milice ont rempli la mission au plus près de leur conscience, de manière minutieuse, précise et détaillée. Il est bien clair que la proximité vécue avec les détenus et la particularité de certains locaux de la prison ont non seulement donné une expérience toute particulière aux militaires mais ils ont aussi permis d'élever le niveau d'instruction des gren PM dans le cadre des engagements subsidiaires.

Evidemment, cet engagement est qualifié de « *win-win situation* » par le commandant de la police neuchâteloise, puisque même sans l'appui du bat PM 2, la mission devrait néanmoins se dérouler. Mais en raison des problèmes d'effectifs connus, il serait réellement bien difficile de remplir la mission de manière autonome pour la police cantonale neuchâteloise.

Fribourg, une première

Grâce à l'appui du nouveau commandant de la Gendarmerie Fribourgeoise, maj Alain Philippe (ancien officier de carrière) et la grande ouverture d'esprit du Commandant du corps de police, une opération commune avec la bat PM 2 a pu être réalisée en avril dernier. Il s'agissait de:

- contrôle de circulation à grande échelle sur l'autoroute A12 Fribourg – Vevey: durant plusieurs heures, en plein après-midi, les policiers fribourgeois ainsi que les grenadiers de police militaire ont assuré un contrôle de circulation directement sur l'autoroute précitée. Après un tri effectué sur l'axe principal par 2 policiers et un gren PM, les véhicules choisis étaient contrôlés sur une

aire de repos dans les environs de Vaulruz. Chaque place de contrôle était également exploitée par un panachage du personnel. Etat du conducteur (alcool mais aussi stupéfiants), validité des papiers du conducteur et du véhicule, état général du véhicule et chargement étaient les éléments principaux contrôlés par les militaires sous la surveillance très proche des partenaires civils. Dans ce cadre aussi, l'expérience s'est montrée très satisfaisante. En effet, des conducteurs sans permis ont été découverts, également des produits illicites et encore des véhicules sans homologation valable dans notre pays. Mais c'est surtout la satisfaction du partenaire civil évoquée lors du débriefing final qui prouva toute l'utilité de cette opération commune. La police fribourgeoise sait maintenant qu'elle pourrait compter sur l'engagement d'un bat PM dans le cadre d'un appui subsidiaire.

Jura, initiative et efficacité

Une fois n'est pas coutume, c'est le Commandant ai de la Police Jurassienne qui a émis l'idée de cette opération peu habituelle mais ô combien intéressante pour des soldats de milice:

- appui lors de fouilles de centres de requérants d'asile dans le canton du Jura: après un briefing à tous les participants à l'opération, soit la gendarmerie jurassienne, la police judiciaire jurassienne, les conducteurs de chiens du Corps des Gardes-frontières et les militaires du bat PM 2 tôt le matin, les divers effectifs engagés ont investi simultanément trois centres de requérants d'asile dans le canton, mais principalement autour de Delémont. Alors que les policiers s'occupaient de fouiller les bâtiments et leurs locaux ainsi que les requérants eux-mêmes, les militaires ont surveillés les façades extérieures des centres (pour éviter les fuites ou les jets de produits illicites) et ont principalement effectué des fouilles de terrain des jardins et des périmètres avoisinants mais aussi des chemins menant au centre ville. Afin de respecter les ordres des échelons supérieurs, les militaires ne sont pas entrés dans les centres, n'ont pas eu de contacts directs avec les requérants et étaient conduits de manière stricte par les policiers civils. Cette organisation et cette manière de travailler ont permis la saisie rapide d'une grande quantité de stupéfiants de divers types (principalement cachés dans le périmètre entourant les centres), de matériel suspect (résultant probablement de vols) et autres cigarettes.

En résumé, ce sont près de 133 personnes et 10 chiens policiers qui étaient engagé dans cette opération commune. Les contrôles se sont déroulés dans le calme et dans le respect, à la plus grande satisfaction des partenaires civils.

Même si chaque grenadier de police militaire ayant pu participer à l'une ou plusieurs de ces opérations à pu s'entraîner de manière ciblée et réelle comme probablement jamais auparavant, ce sont également les cadres qui ont pu mettre à profit leurs capacités de chefs, de planificateurs et d'organiseurs. En effet, avec

presque chaque fois 100 militaires engagés dans un milieu civil, en tenant compte des servitudes imposées par les partenaires civils mais aussi par les échelons supérieurs, les tâches de planification et de conduite furent à chaque fois un challenge des plus saisissant à relever. Ce genre de mission est quand même très différente de la conduite d'un exercice militaire « conventionnel » sur une place d'arme. Ce sont en tout cas des compléments indispensables dans la formation des cadres et de l'acquisition des expériences de conduite, au sein de la Police Militaire.

Dans le but de profiter au mieux de ces exercices d'engagements, il est encore à soulever que toutes les missions (aussi avec les régions de police militaire) étaient suivies de débriefings par les commandants militaires et civils directement sur le lieu d'engagement, mais aussi par la rédaction de rapport d'engagement et par l'établissement de *Lessons Learned* (leçons apprises). Afin que la Grande Unité (Séc Mil) profite également des expériences tirées de ces missions, un lien étroit entre les cadres supérieurs du bataillon et les officiers de carrière de la Séc Mil devra encore se tisser. Ainsi les éléments à améliorer dans l'instruction des militaires pourront être rapidement intégrer dans la formation de base des gren PM.

Malgré les changements de commandants, de structures (DEVA) ou de climats politiques, ce genre d'exercices d'engagements communs devra probablement encore se dérouler à l'avenir. Ainsi la garantie d'une collaboration efficace, rapide et sans problèmes lors d'engagements réels (service d'assistance ou service actif) sera assurée. Et pour terminer, il est à relever que chaque militaire engagé durant le CR retournera dans la vie civile avec le sentiment du devoir accompli, avec des souvenirs plein la tête mais surtout avec le constat que le cours de répétition fut intensif, intéressant et utile.

N. W.

Message du CdA

L'armée, un partenaire fiable

Dernièrement, j'ai participé dans la vallée de l'Urseren (UR) à une « Talgemeinde », une manifestation qui remonte aux origines de la démocratie helvétique. Cette expérience m'a fortement impressionné.

Le fait que la vallée de l'Urseren pourrait très vite se trouver isolée du reste du monde est peut-être à l'origine de certaines de ses particularités qui, en dehors du canton d'Uri, suscitent l'incompréhension ou, au contraire, l'émerveillement.

Pour les habitants de la vallée et les projets de coopération, la « Talgemeinde » joue un rôle essentiel. Il en va de même de la collaboration avec l'armée. En effet, nous comptons 181 places de travail dans le canton. Il s'agit d'un échange qui se déroule dans le respect et la bienveillance réciproques.

Il est évident que les bouleversements que pourrait entraîner la prochaine étape du développement de l'armée (DEVA) soulèvent des craintes, et ce d'autant plus au sein du canton d'Uri pour lequel les éventuelles répercussions du DEVA seraient bien plus lourdes que dans d'autres cantons. Il est donc capital que l'armée recherche activement le dialogue quand un chapitre tel que les fortifications d'Andermatt est clos.

Mais lorsque les discussions entre deux partenaires se font dans le respect mutuel, il est possible d'envisager l'avenir avec confiance. Toutefois, toutes les parties impliquées doivent être disposées à placer les solutions envisagées dans un contexte plus large.

En pareil cas, l'armée offre son soutien. Les procédures de consultation relatives au DEVA qui viennent de commencer ne concernent d'ailleurs pas uniquement le canton d'Uri, mais tous les cantons. Il est évident que s'accrocher au passé ne constitue pas la bonne approche. Il s'agit de privilégier une vue d'ensemble.

Une chose demeure cependant constante : tous les cantons, qui sont nos partenaires principaux, peuvent et pourront à l'avenir également compter sur l'armée.

Commandant de corps André Blattmann
Chef de l'Armée

